

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRES – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 13 mai 2026

L’an deux mille vingt-six, le 13 mai à 17h35, s’est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l’OTCC, après convocation en date du 04 mai 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY — Martine ARLABOSSE – Elodie GARREAU – Frédéric VANHILLE – Eric GENS - Christophe SAUBLENS – Eric DUBOIS - Gaëlle SERGENT— Jacqueline GABANT – Jean-Edouard CARDIN

Suppléants présents : Pierre DESMADRILLE

Excusés : Paul CHRISTOPHE - Bertrand RINGOT (pouvoir à Marjorie ELOY) - Paul-Edouard WAQUET (pouvoir à Gaëlle SERGENT) – Olivier RYCKEBUSCH (pouvoir à Eric GENS)

Secrétaire de séance : David DELAGOUTTIERE

DELIBERATION N° 4

Délégation au Directeur Administratif et Financier de l’EPIC OTCC – LE KURSAAL

Madame Marjorie ELOY, la Présidente, eu égard à la vacance actuelle du poste de directeur de l’Office, propose de donner délégation au Directeur Administratif et Financier, le temps de l’intérim, pour les attributions relevant statutairement du directeur en vue d’assurer la continuité du service public.

Conformément aux statuts de la régie et au code général des collectivités territoriales, le directeur assure, sous l’autorité et le contrôle de la Présidente du Comité de Direction, le fonctionnement de la régie.

A cet effet,

- Il prend les mesures nécessaires à l’exécution des décisions du Comité de Direction,
- Il exerce la direction de l’ensemble des services, sous réserve des dispositions concernant le comptable,
- Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires,
- Il prépare le budget de la régie qui fait ensuite l’objet d’une délibération du Comité de Direction,

- Il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses,
- Il passe, en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats et marchés et pourra prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Il intente au nom de la régie les actions en justice et défend la régie dans les actions intentées contre elle,
- Il peut faire tous actes conservatoires des droits de la régie,

Dès la prise d'effet de l'acte de nomination du nouveau Directeur, les attributions listées ci-dessus lui seront de plein droit déléguées.

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
14 voix POUR

- **APPROUVE la délégation par intérim susmentionnée donnée à Monsieur David DELAGOUTTIÈRE, Directeur Administratif et Financier de l'EPIC OTCC LE KURSAAL.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-980947808-20260513-DELIB4_20260513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026
Publication : 15/05/2026